

Allocution de M. Nadir Hadj-Hammou,
Représentant Résident,
Représentation du Fonds des Nations Unies pour la
Population (UNFPA) en République du Gabon

à l'occasion de la commémoration
de la Journée Mondiale de la Population

Libreville
11 juillet 2012

Excellence, Monsieur le Ministre de la Santé ;

Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Vénérables Sénateurs

Honorables Députés;

Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et des organisations internationales, régionales et sous-régionales ;

Mesdames et Messieurs les membres de la société civile et des medias

Distingués invités, Mesdames et Messieurs

Chers collègues du système des Nations Unies ;

C'est un honneur et un agréable devoir pour moi de prendre la parole à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la population – édition 2012

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue cette après midi et de vous remercier d'être nombreux à répondre à notre invitation.

Au lendemain de l'intérêt suscité par la Journée des 5 milliards, célébrée le 11 juillet 1987, il y a 25 ans, l'Assemblée Générale des Nations Unies a recommandé que la Journée mondiale de la population soit célébrée chaque année le 11 juillet. Alors que la population mondiale dépasse le chiffre de 7 milliards, c'est une occasion pour les Gouvernements et

leurs partenaires d'accélérer le progrès vers un objectif fondamental « l'Accès universel aux services de santé de la reproduction » qui constitue le thème de cette année.

Excellences;

Mesdames et Messieurs;

Le thème de cette année a été choisi pour réaffirmer les engagements pris concernant l'accès universel à la santé de la reproduction et pour rendre hommage à ceux qui dispensent informations, services et produits. Il traduit exactement la cible 5b des objectifs du Millénaire pour le développement qui est d'assurer l'accès universel à la santé de la reproduction d'ici 2015.

En 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) avait aussi demandé l'accès universel d'ici 2015 aux soins de santé reproductive, y compris la planification familiale volontaire, l'assistance lors de l'accouchement et la prévention des infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH. Ces engagements, pris au niveau le plus élevé, ont une importance cruciale. C'est en donnant au problème une face humaine qu'on empêche de l'oublier.

Permettez-moi de partager avec vous le message de circonstance du Directeur Exécutif de l'UNFPA, Dr. Babatunde Osotimehin, qui nous interpelle à juste titre, ce jour, comme suit :

Je cite,

«Donner naissance est d'ordinaire le moment le plus joyeux de la vie d'une femme. C'est pourtant ce même processus qui prive de leur vie tant de femmes partout dans le monde. Chaque jour, environ 800 femmes meurent durant la grossesse ou l'accouchement de

complications qu'il est très souvent possible de prévenir. Et, pour chaque femme qui meurt, environ 20 autres souffrent de lésions débilantes liées à l'accouchement, comme la fistule obstétricale. Un consensus international existe déjà sur la manière de remédier au mal. Tout ce dont nous avons besoin maintenant, ce sont des ressources et une action accélérée et soutenue.

Agir pour assurer la survie et le bien-être des femmes et des filles constitue un droit humain impératif. Et, afin de tirer parti du plein potentiel des femmes dans le développement de leurs nations, il faut qu'elles soient en mesure de planifier leur vie et leur famille. C'est pourquoi la communauté internationale est déterminée à faire une priorité de l'accès universel à la santé de la reproduction.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée mondiale de la population, il est temps de renouveler notre engagement d'assurer l'accès universel aux services de santé de la reproduction, en particulier à la planification familiale volontaire. Cet engagement est aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était lorsque les dirigeants du monde l'ont pris à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue en 1994 au Caire.

La planification familiale est un droit humain fondamental. Mais il reste dépourvu de signification à moins qu'individus et couples aient accès aux contraceptifs, à l'information et aux services qui leur permettront d'exercer ce droit.

Il nous faut satisfaire aux besoins de 222 millions de femmes qui veulent retarder ou éviter une grossesse, mais n'ont pas accès aux contraceptifs modernes. Cela aiderait à prévenir 21 millions de naissances non

planifiées; cela aiderait aussi à prévenir 79 000 décès maternels et 1,1 million de décès infantiles.

Il nous faut aussi répondre aux besoins spéciaux des jeunes, en particulier à ceux des adolescentes. Aujourd'hui, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement constituent la principale cause de décès chez les filles âgées de 10 à 19 ans dans la majorité des pays en développement, tandis que les taux les plus élevés d'infections sexuellement transmissibles se trouvent chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans. Il faut satisfaire d'urgence aux besoins et aux droits humains de ces jeunes » fin de citation.

Excellences;

Mesdames et Messieurs;

La lutte contre la mortalité maternelle est aujourd'hui une priorité de santé publique et un impératif social, moral et politique qui s'inscrit dans le cadre de la promotion des droits de la personne et de la femme en particulier, ainsi que de l'équité sociale.

Chaque année, 529.000 décès maternels surviennent dans le monde, dont quarante-huit pour cent (48 %) en Afrique. Au Gabon, 519 décès maternels pour 100.000 naissances surviennent chaque année. Cela signifie que près de 10 femmes meurent par semaine des suites d'une grossesse ou d'un accouchement dans le pays.

Permettez-moi de rappeler que le niveau de mortalité maternelle au Gabon est supérieur à la moyenne africaine, malgré les ressources existantes dans le pays, une population en nombre relativement limité et un environnement culturel et socio-sanitaire favorable aux accouchements en structures de santé, structures où d'ailleurs la

majorité des femmes gabonaises accouchent. Ceci signifie que la majorité des décès maternels au Gabon pourrait être évitée moyennant des actions de prévention, un meilleur suivi de la grossesse et une meilleure qualité des soins, ainsi qu'une formation appropriée du personnel en charge de la santé maternelle.

La précocité des rapports sexuels des adolescents constitue un problème important de santé publique. L'Enquête Démographique et de Santé (EDSG) de 2000 montre qu'à 15 ans, 6 % des filles ont déjà commencé leur vie féconde et qu'à 19 ans, plus de la moitié des filles interrogées ont déjà prouvé leur fécondité. Cette vie sexuelle précoce expose les adolescentes et les jeunes aux IST et aux grossesses non désirées, ayant pour conséquences des taux élevés de morbidité et de mortalité maternelle et néonatale. Cette morbimortalité est aussi liée au taux élevé d'avortements clandestins.

Le Gabon a depuis longtemps fait de la santé une des priorités de sa Politique Nationale et a adhéré à différentes initiatives internationales visant la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, notamment du Sommet du Millénaire pour le Développement en 2000. Lors de ce sommet, les Chefs d'Etats et de Gouvernements s'étaient engagés dans le cadre des Objectifs du Millénaire au développement, les OMDs, 4 et 5 sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile à l'horizon 2015. Le rapport 2010 du Gabon sur les OMD montre que si nous n'accélérons pas nos efforts les OMDs 4 et 5 ne seront pas atteints.

Pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle, le Gabon a adoptée en 2004 et développé en mars 2007 avec l'appui technique et

financier de l’OMS, de l’UNFPA et d’autres partenaires, la Feuille de Route du Gabon pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infanto juvénile et des adolescents.

Malgré toutes ces réponses nationales, des contraintes subsistent, notamment dans les domaines de :

L’harmonisation des interventions au profil de la mère et l’enfant ;

Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ;

La qualité des services mère – enfant ;

La mobilisation de la communauté, du secteur privé et des décideurs politique.

Excellences;

Mesdames et Messieurs;

En cette Journée mondiale de la population, l'UNFPA réaffirme son engagement d'agir avec tous ses partenaires pour garantir que l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, en particulier à la planification familiale volontaire, soit reconnu comme un élément clef du nouvel agenda de développement international après 2015 et de tous les plans et politiques de développement et de réduction de la pauvreté.

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, ainsi qu’au nom de mes collègues, sincèrement remercier SE Monsieur le Ministre de la Santé pour avoir accepté de parrainer cette Journée Mondiale de la Population. Nous souhaitons aussi

adresser nos vives remerciements à la Présidence de la République, au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de la Francophonie, chargé du Népad et de l'Intégration Régionale, au Ministère de la Famille et des Affaires Sociales et au Réseau Gabonais des Journalistes en Population et Développement pour avoir bien voulu s'associer à la célébration de cette journée.

Je remercie enfin mes collègues de l'UNICEF et de l'OMS pour leur participation dans la préparation et la tenue de l'évènement qui nous réunit aujourd'hui.

Merci pour votre aimable attention en vous souhaitant une excellente fin de journée.